

# Gardiennage du Parc Sudessor

## Dissuasion et surveillance

### Qui ?

Le gardiennage est assuré par la société **IGPS-PROTEK** qui met à disposition un maître-chien avec un téléphone portable et un véhicule.

### Quand ?

Chaque nuit,  
De 22h00 à 06h00



### Comment ?

- Le gardien effectue des rondes à intervalles irréguliers et le reste du temps se poste pour surveiller les mouvements.
- En cas de constatation d'actes délictueux, son rôle n'est pas d'intervenir mais d'alerter les forces de l'ordre.
- En cas d'alarme, la présence du gardien sur zone permet une levée de doute très rapide. Il suffit pour cela que les adhérents au service aient donné instruction à leur société de télésurveillance d'appeler directement le gardien. C'est un service gratuit qui présente le grand avantage de ne plus être réveillé pour rien en pleine nuit ! Les délais d'intervention sont infiniment plus rapides qu'en recourant à des entreprises extérieures non présentes sur place.
- Le service se limite à une inspection extérieure des bâtiments. Mais chaque adhérent peut aussi confier les clés de l'entreprise pour vérifications intérieures en cas de besoin. Dans ce cas les interventions sont facturées à l'adhérent par la société IGPS-PROTEK.

### Pourquoi ?

La délinquance est active sur le Parc Sudessor. Ce service ne prétend pas la supprimer mais, depuis sa création, il a permis d'éviter de nombreux actes délictueux, en communiquant à la BAC des informations sur des infractions en cours ou bien sur des personnes et véhicules suspects.

### Combien ?

La cotisation est de **500 €**  
par trimestre

(2 trimestres gratuits sont offerts  
aux nouveaux adhérents).



# Gardiennage du Parc Sudessor

## Dissuasion et surveillance



### Précisions importantes

- Le contrôle des rondes est garanti par un système de pointeau électronique apposé chez chaque adhérent. Les données sont enregistrées en fin de service sur un ordinateur hébergé chez un adhérent du Parc Sudessor. Elles sont communicables aux adhérents qui le souhaitent.
- Chaque adhérent signe une convention avec le G2Et et remplit une fiche d'instructions afin de permettre au gardien de travailler dans les meilleures conditions. En plus de cette fiche, la société IGPS-PROTEK souhaite effectuer une visite pendant laquelle l'adhérent peut lui expliquer en détail les spécificités du site.
- IGPS-PROTEK entretient des contacts étroits avec les forces de l'ordre locales et notamment la BAC (Brigade Anti Criminalité) qui peut ainsi intervenir très rapidement.
- Le G2Et demande aux adhérents au service de signaler sans délai à son secrétariat tout acte de délinquance constaté (même les simples tentatives) afin de mutualiser les informations pour être plus efficace.
- IGPS-PROTEK propose aussi ses services pour :
  - Intervenir en dehors des heures de ce service (*facturation directe au coup par coup*), par exemple le week-end.
  - Assurer le gardiennage particulier des entreprises qui le souhaitent. Le G2Et n'intervient pas dans ces contrats mais recommande vivement de consulter et si possible donner la préférence à IGPS-PROTEK afin de renforcer la pérennité de notre relation.

(IGPS-PROTEK - 9 Clos de l'Etang - 91530 SAINT-CHERON  
Tel : 01.64.56.68.04 - [contact@igps-protek.com](mailto:contact@igps-protek.com))

### Projet ?

Pour une protection encore plus complète,  
le G2Et souhaiterait étendre ce service aux heures de jour  
pendant les week-ends et jours fériés.

**Cela ne sera possible que si nous sommes plus nombreux.**

